

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0280\_AL\_RD74\_MONT-SUR-MONNET**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** la demande en date du 24 février 2024 par laquelle le service gestion financière et domaniale du Département du Jura, représenté par le Cabinet ABCD, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 74, Côte Balerne – A la Cabe, au droit des parcelles cadastrées A n° 522 et n°564 – Commune de MONT-SUR-MONNET, hors agglomération, du PR 4+0064 au PR 4+0242.
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 16 février 2024, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points A, B, C, D, E et F figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### **ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### **ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### **ARTICLE 5 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

**Signature de l'arrêté par le département**



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution  
Son représentant pour information  
La commune de MONT SUR MONNET pour information  
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

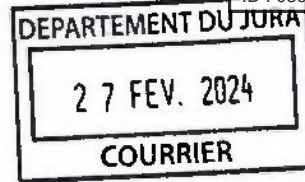


Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18-03-2024

ID : 039-223900010-20240318-ARR\_2024\_0280-AR



**ARD DE CHAMPAGNOLE**  
M. le Prsdt du CD du JURA

au **CONSEIL DEPART. DU JURA**  
17 rue Rouget de l'Isle  
**39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX**

**Objet : Remise de documents**

**Ref. N° de dossier :** 230348/

**Objet :** MONT-SUR-MONNET - *Alignement au droit des parcelles A-522 et 564 - RD74*

CHAMPAGNOLE, Le lundi 26 février 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier COLIN

Qté	Désignation
-----	-------------

- |   |  |
|---|--|
| 1 | Suivi par M. Alain SENS,<br>Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement<br><b>pour suite à donner</b> |
|---|--|

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros

SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030

Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3210 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon - 39570

Té : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300

Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | [bonjour@abcd-experts.fr](mailto:bonjour@abcd-experts.fr)



## Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 16/02/2024, en présence de M. Alain SENS ARD de Champagnole

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **la Commune de Mont sur Monnet**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 74 au droit de la propriété située :

- **à MONT SUR MONNET**
- **« Côte Balerne - A la Cabe »**

et cadastrée

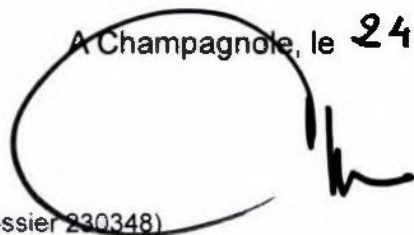
- **A 522 et 564.**

**Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B-C-D-E-F, comme étant la limite de l'alignement individuel.**

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 24.02.24



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230348)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros  
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 204 1051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030  
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)  
Route de Lyon - 39570  
Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)  
95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300  
Tél : 03 84 52 01 17

[www.abcd-experts.fr](http://www.abcd-experts.fr) | [bonjour@abcd-experts.fr](mailto:bonjour@abcd-experts.fr)



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



**Propriété de Route départementale n°74**  
**MONT SUR MONNET - Section A - "Côte de**  
**Balorne-A la Cabe"**  
 Echelle : 1/1500

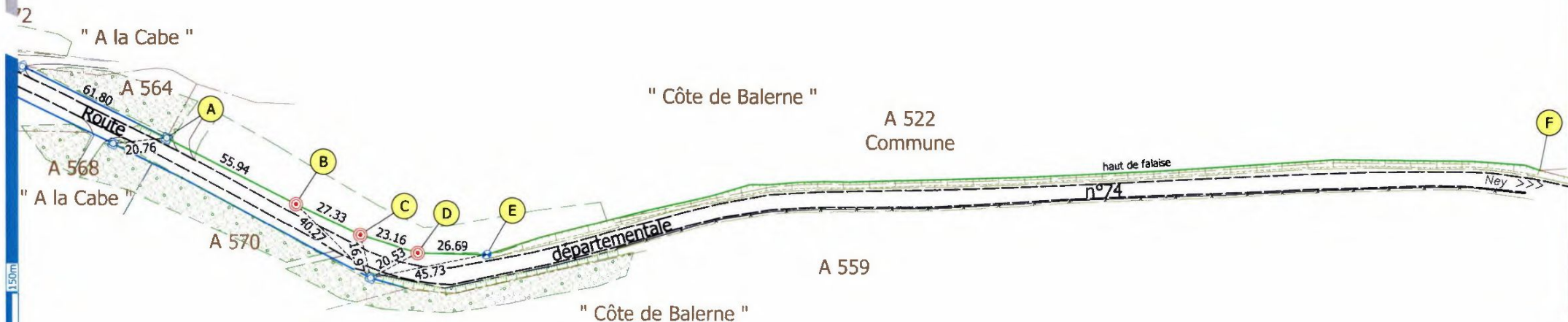
# PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18-03-2024

ID : 039-223900010-20240318-ARR\_2024\_0280-AR



- LEGENDE**
- application cadastrale à titre indicatif
  - L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.
  - nouvelle borne métal
  - borne résine
  - limite connue
  - clôture agricole
  - Falaise
  - proposition d'Alignement
- de E à F : alignement correspondant au Haut de Falaise

**GÉOMÈTRES-EXPERTS**  
 CHAMPAGNE  
 www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 52 01 17

Affaire n°: 230348.01  
 Date : 16.02.2024  
 Responsable : Olivier COLIN  
 Agence : CHAMPAGNOLE

150m